





**La Clusaz (Haute-Savoie), envoyé spécial. Le 3 janvier, un salarié des remontées mécaniques et sa compagne ont péri dans l'incendie du camion qui leur servait de domicile. Au début de la saison, les autorités locales avaient contraint les jeunes routards comme eux à s'installer sur un sentier forestier, sans eau, ni électricité, afin de ne pas gâcher le paysage.**

Thomas et Margaux filaient le parfait amour. Ils étaient jeunes : lui, vingt ans ; elle, dix-sept. Ils avaient un chien aussi. Le garçon travaillait aux remontées mécaniques de La Clusaz et sa copine, encore étudiante, l'avait rejoint. Ils étaient sûrs d'être libres comme le grand air du massif des Aravis, en Haute-Savoie, leur département d'origine. Le 3 janvier, en début de soirée, le couple de saisonniers a péri, avec son fidèle compagnon, dans le violent incendie de son petit camion aménagé en logement sur le chemin forestier des Riffroids. Selon la mère de Margaux, on a retrouvé les corps enlacés. La gendarmerie a, elle, ouvert une enquête ; pour l'heure, après les autopsies, tout ce qu'on sait des circonstances, c'est que les décès sont liés au feu, mais, d'après leurs proches, leur matériel de chauffage qui venait d'être acheté n'était pas défectueux. Les parents des deux jeunes ont été orientés par les services municipaux vers la plate-forme téléphonique de SOS Victimes, et leurs copains, une vingtaine de saisonniers qui, eux aussi en camion ou camping-car, étaient les voisins du couple aux Riffroids, ont été déplacés. Les journalistes sont priés de s'adresser à l'office du tourisme : «C'est eux qui gèrent la communication», prévient-on à l'accueil de la mairie.

Une semaine à peine après le tragique accident, le naturel est revenu au galop. À La Clusaz, jeudi et vendredi, la liesse des sports d'hiver repart de plus belle. Devant l'entrée de l'église, une grosse sono crache des rythmes électro ragga pour promouvoir l'événement du week-end, le Radikal Mountain, avec un K comme dans marketing, étape du circuit mondial des champions du hors-piste, ces free-riders libres d'offrir leurs images belles et rebelles aux clips publicitaires de leurs sponsors. La caisse centrale des remontées mécaniques ne désemplit pas : les forfaits s'arrachent à 193euros la semaine. Les hôtels affichent complet, il reste quelques chambres à 220euros la nuit dans un quatre-étoiles. Sur le panneau d'affichage réservé aux petites annonces, près de la mairie, une quinzaine de demandes de logement (studio, chambre, colocation, etc.) rédigées à la main par des saisonniers prennent la poussière. Un peu à l'écart, au milieu du sentier des Riffroids, loin derrière le panneau Décharge interdite, la neige recouvre déjà presque

complètement le portrait de Margaux et Thomas punaisé sur un tronc noir par les flammes. Dans ce chemin de glace enserré par les arbres, la nature reprend ses droits, elle aussi. L'ordre règne.

Dans le village, vendredi matin, une petite troupe finit par attirer l'attention. Ils ont des piercings, des boucles, des casquettes, des capuches, des dreadlocks pour certains... Au fond, ils ne sont pas bien différents des touristes, mais on voit bien derrière les masques d'indifférence qu'ils sont surveillés du coin de l'œil. Dans leurs mains, de petits tracts pour les commerçants qui les reçoivent sans hostilité affichée mais sans grand succès : sur la place de l'église, aucun magasin ne le mettra en vitrine, les affaires sont les affaires. Sur le document non signé, rien d'autre qu'un très sobre appel à participer samedi matin à une «marche blanche et silencieuse» en hommage à Thomas et Margaux. Car oui, ce sont eux, les «routards» ou les «teufeurs», comme les appellent les gens du cru, des saisonniers comme les autres, en fait, sauf qu'ils vivent dans des camions plus ou moins bien aménagés... Ils sont une quinzaine, là, ce sont les amis des deux jeunes décédés il y a quelques jours. Sur le moment, ces invisibles des stations, petites mains précaires du tourisme saisonnier, n'ont pas trop envie de raconter. «On a eu l'autorisation de faire notre marche, ce n'est pas l'heure de revenir sur ce qui s'est passé, même si c'est sûr qu'on a des choses à dire», s'excuse Skippy qui s'improvise porte-parole.

#### **"Aucun d'entre nous ne voulait de cette impasse glaciale"**

Très vite, pourtant, les langues se délient parce que tous refusent d'enterrer leurs morts sous la chape de la fatalité. Oui, ils ont choisi de faire les saisons en logeant dans leurs camions, glissent-ils en chœur, mais non, ils n'ont jamais voulu aller sur le chemin des Riffroids, bien cachés dans la forêt, sans soleil, ni eau, ni électricité. Ils y ont été conduits par les autorités locales à leur arrivée, alors que, l'année dernière, ils étaient sur le parking de la Cluse, là aussi à l'écart du village, sur une aire plus ouverte... à l'endroit même où ils sont retournés depuis le drame. «Thomas, il ne voulait pas y aller, aux Riffroids, témoigne Tibo. Aucun d'entre nous ne voulait de cette impasse glaciale. Il n'y avait pas une minute de soleil par jour, nos panneaux étaient inutilisables. On a tous dû acheter des poêles et du pétrole. Je chauffais mon camion jusqu'à deux heures du matin pour arriver à vingt degrés et je me levais à huit heures, avec deux, trois degrés sous le zéro à l'intérieur... On est devenus des bombes. Et derrière Thomas et Margaux, on aurait tous pu y passer !» D'après ces jeunes saisonniers qui bossent dans les remontées mécaniques, les hôtels et les restaurants de La Clusaz, on les considère comme des détritiques. «C'est le maire et le directeur des installations qui ont un jour parlé de nous comme d'une "pollution visuelle", rapporte Skippy. C'est sûr qu'on ne dépense pas autant d'argent que les touristes, mais sans nous tout s'arrête... Aujourd'hui, ceux qui nous ont cachés dans les bois sans eau ni électricité aimeraient étouffer l'affaire.»

Un peu plus tard, sur le parking où ils sont désormais, entre les pistes de ski et la route, Émilie, l'une des copines de Thomas et Margaux, fait visiter son domicile propre, un gros camion, encore marqué «la Santé au travail», dans lequel

elle vit à l'année avec son compagnon et Lula, sa chienne. «Je peux même faire un bon tajine», promet-elle. À l'intérieur, les jeunes décrivent un peu leur vie de précaires nomades : l'hiver dernier, certains d'entre eux étaient en Maurienne, «mais la mentalité était trop bizarre pour y retourner» ; l'été, ils étaient à Mimizan sur la côte landaise. Sur leur travail proprement dit, ils n'ont pas vraiment de récriminations : «On a des patrons très réglos», avance l'une des filles. Ils ne comptent pas les heures ; leurs salaires tournent en moyenne autour de «1300, 1500euros net» pendant la saison, et ça leur convient, insistent-ils. Alors qu'une de leurs collègues, hébergée au foyer des travailleurs (36 places pour 1200 saisonniers à La Clusaz), se plaint de payer 400euros par mois pour une piaule sans avoir le droit d'inviter des gens chez elle, l'un des jeunes saisonniers, arrivé de Mimizan, confesse qu'à la différence des autres, comme c'était sa première saison d'hiver en montagne, il aurait bien pris un logement en dur : «Il n'y en avait pas, tout est bouclé longtemps à l'avance et c'est saturé, regrette-t-il. Alors, j'ai été obligé de me débrouiller...»

Dans la petite troupe, aucun de ces saisonniers ne se montre en rupture de ban, mais tous se sentent gommés du paysage. «Dans les documents administratifs, je cherche toujours la case "saisonnier", mais elle est rarement là», constate le copain d'Émilie. «On paye des taxes et, pour quelques-uns, des impôts, moi, je me sens appartenir à la société, revendique Skippy, un des seuls trentenaires du groupe, dreadlocks qui tombent jusqu'au bas du dos. Vous savez, il est normal d'être anarchiste à vingt ans, mais il est stupide de l'être encore à trente... Ça, c'est un adage que j'aime beaucoup !»

#### **"Des immeubles qui brûlent, il y en a aussi à Paris, non ?"**

À l'office du tourisme, l'accueil est tout sourire. «Vous prendrez bien un café ?» propose une secrétaire. «Il y a une dimension humaine ici, on n'est pas une station industrielle, les touristes sont nos invités, se gargarise Alexis Bongard, le directeur chargé de gérer la communication. La Clusaz, c'est un village qui vit à l'année où on cherche à fidéliser nos saisonniers en proposant des CDI au bout de deux saisons. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de précaires, mais les raisons sont multiples : il y a la maladie, l'absence de famille... En fait, 80% de nos saisonniers sont originaires du canton et vraiment, c'est plus facile de se loger à La Clusaz que dans les grandes villes !» Au sujet de la mort de Thomas et Margaux, en particulier, l'homme au look savamment décoiffé évoque un «grand malheur», avant de se montrer moins affable : «Ce qui est en cause, c'est leur mode de vie qui est inadapté à la montagne. La station de La Clusaz fait beaucoup d'efforts pour dissuader de choisir ce mode de vie, mais la liberté existe en France. Après, des immeubles qui brûlent, il y en a aussi à Paris, non?»

Mais tout de même, est-ce pour éviter la «pollution visuelle» que ces jeunes saisonniers ont été parqués sur un étroit sentier forestier dépourvu de tout équipement ? Alexis Bongard n'accepte ni ne récuse l'expression utilisée, d'après les jeunes saisonniers, par ses patrons avant le drame pour justifier leur déplacement à l'abri des regards : «À l'automne, on a présenté les Riffroids et ils avaient répondu que ça leur allait... Ce sont eux qui ont envie d'être tranquilles, un peu à l'écart ! Après, c'est sûr que leurs dégaines ne les servent pas, mais ils ont des contrats de travail qui sont honorés... On ne tient

vraiment pas à ce qu'ils se sentent marginalisés ou qu'ils se marginalisent.»

Samedi matin, le ciel s'est dégagé sur les Aravis. La neige est fraîche et le soleil généreux. Au loin, retentissent les explosions destinées à provoquer les avalanches. Le week-end s'annonce splendide pour la station. Sur la place du village, trois Ivoiriens, venus de Grenoble et employés comme videurs dans les boîtes de nuit, filent boire un petit jus. Devant un bar, un moniteur de ski fait une démonstration d'étanchéité de ses étuis pour téléphone, avant de prendre les commandes. L'heure de la marche blanche en hommage à Thomas et Margaux approche et voilà que quelques-uns de leurs copains arrivent, avec les vingt-cinq roses blanches et la couronne qu'ils ont achetées en se cotisant. Devant la mairie, les visages sont très fermés. La plupart des saisonniers logeant dans des camions sortent d'une rencontre avec le préfet de Haute-Savoie et le maire, mais ils refusent de commenter.

**"Ici, les gonzes, il n'y a que le tiroir-caisse qui les intéresse"**

Devant la presse, Georges-François Leclerc, le représentant de l'État dans le département, invite à «tirer les leçons» de ce qui s'est passé, mais «avec la tête froide»: «Je ne prendrai pas de mesures sous le coup de l'émotion, avertit-il, mais dans quelques semaines, nous annoncerons des recommandations générales.» À quelques pas derrière le préfet, André Vittoz, maire de La Clusaz, se tient immobile au milieu des saisonniers et des proches de Thomas et Margaux ; il porte une rutilante combinaison de ski bleu-blanc-rouge, siglée France, avec, contre son épaule gauche, sa paire de skis et, dans les mains, ses bâtons chapeautés par ses gants. «Non mais ce n'est pas vrai, mais quelle indécence : pendant qu'on honore nos amis, monsieur le maire part faire du ski», fulmine un des jeunes. Le cortège qui rassemble une centaine de personnes démarre, les cloches de l'église sonnent. Tout le parcours se déroule sans un mot, ni un représentant du village. «Je regarde, mais vraiment, je ne vois personne de La Clusaz», admettra, désolé, le seul habitant qui participe à l'hommage, mais qui préfère rester discret.

«De toute façon, ici, les gonzes, il n'y a que le tiroir-caisse qui les intéresse», dénonce-t-il en mimant un bandit manchot.

Sur le chemin des Riffroids, à l'endroit même où les enfants sont morts, ce sont les mères qui prennent la parole avec dignité. «Thomas, il avait choisi cette vie, cet échange, ce partage, avance sa maman. Il avait trouvé sa petite communauté. Il voulait vivre en liberté, Thomas, sans rentrer dans le schéma métro-boulot-dodo. Il voulait vivre intensément, ne pas être captif d'un travail.» Celle de Margaux ajoute : «Au fond, ils ne demandaient pas grand-chose, un peu plus de lumière, du soleil, de l'eau et de l'électricité. Est-ce que deux morts suffiront pour que ça n'arrive plus ?» Collègue de Thomas aux remontées mécaniques et voisin de camion, Thibault laisse remonter sa colère en aparté : «On nous a parkés ici comme des animaux. Un drame est arrivé et ça passe à la trappe. À la limite, on en est à expliquer que c'est de notre faute si certains d'entre nous sont morts...»

Dans quelques mois, les copains saisonniers de Margaux et Thomas emmèneront leurs camions vers d'autres horizons. Pour La Clusaz, parti comme c'est parti, la saison aura été bonne. Les

tiroirs-caisses déborderont. Et, sur le sentier des Riffroids, quand la neige fondra, les sédentaires retrouveront une couronne, des bougeoirs, des fleurs fanées dans leur plastique et deux petits anges dorés. Souvenirs d'un fait divers qui n'en était pas un.

**« Les saisonniers doivent s'organiser »**

*Réunis en fin de semaine dernière à Chambéry (Savoie), des délégués CGT des remontées mécaniques venus de différentes stations des Alpes et des Vosges témoignent de leurs situations. À Chamonix et aux Ménuires, les municipalités ont mis en place des aires aménagées payantes avec accès à des sanitaires, à de l'eau chaude et de l'électricité. Aux Carroz d'Arâches, les saisonniers payent dix euros par jour, mais sans accéder au moindre équipement. À Chatel, ils sont cachés dans la forêt, comme ils l'étaient à La Clusaz. «Il y a des endroits où c'est catastrophique, témoigne Antoine Fatiga, l'animateur national de la CGT des remontées mécaniques. On ne peut qu'inciter ces saisonniers en camion à prendre la parole et à s'organiser !»*

**L'Humanité.fr**

## **II) Notre-Dame-des-Landes : Mélenchon met en garde contre un nouveau drame comme celui de Rémi Fraise**

**Le leader de La France insoumise évoque à nouveau la mort de ce militant de 21 ans tué par un tir de grenade offensive en 2014, en s'opposant à la construction du barrage de Sivens, dans le Tarn.**



Jean-Luc Mélenchon, président du groupe La France insoumise à l'Assemblée nationale, le 6 janvier 2018 à Paris, lors d'une manifestation kurde. (SAMUEL BOIVIN / CROWDSPARK / AFP)



franceinfo avec AFP France Télévisions

Jean-Luc Mélenchon convoque à nouveau la mémoire de Rémi Fraise. Sur son blog, le leader de La France insoumise met en garde contre le risque qu'une évacuation de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes conduise à un drame similaire à la mort du militant écologique, tué par un tir de grenade offensive en 2014, en s'opposant à la construction du barrage de Sivens, dans le Tarn.

"On retrouve l'ambiance médiatique qui avait précédé la violence mortelle dont a été victime à Sivens le jeune Rémi Fraise", alerte le député des Bouches-du-Rhône dans son billet. "Pourquoi vouloir les agresser ?", insiste-t-il, alors que le

ministre de l'Intérieur Gérard Collomb a confirmé mardi que la ZAD "sera évacuée des éléments les plus radicaux", quelle que soit la décision de l'exécutif sur la construction de l'aéroport.

**L'évacuation du site de Notre-Dame-des-Landes n'a aucun sens parce qu'elle n'a aucune utilité.**

Jean-Luc Mélenchon sur son blog

"Si l'aéroport ne se fait pas, quel est l'intérêt de l'expulsion des gens qui s'y trouvent ?" fait mine de s'interroger l'ancien candidat à la présidentielle, répondant lui-même à la question : certains "resteront pour créer des surfaces agricoles", d'autres "partiront vers d'autres secteurs en lutte".

Pour Jean-Luc Mélenchon, il y a même un risque que "les rumeurs de renoncement à cet aéroport soient un leurre destiné à permettre une attaque contre la ZAD dans le but ensuite de construire l'aéroport". Quant à l'affaire Rémi Fraise, le leader des "insoumis" promet qu'il ne "lâcher[a] pas l'affaire", même si un non-lieu a été prononcé, le 9 janvier, en faveur du gendarme qui avait tiré la grenade mortelle.

**MAIS AUSSI :**

## **Pas d'autre Rémi Fraise à Notre-Dame-des-Landes**



Crédits photo : Llann Wé (en fond).

Plusieurs jours de suite, certains médias sensationnalistes ont bien chauffé l'opinion à propos des « zadistes » qui ont largement contribué au sauvetage du site de Notre-Dame-des-Landes contre la création de l'absurde nouvel aéroport nantais. On retrouve l'ambiance médiatique qui avait précédé la violence mortelle dont a été victime à Sivens le jeune Rémi Fraise. Ici et là, on entend déjà dire qu'il faut s'attendre à des morts. C'est inadmissible. Soyons clairs : l'évacuation du site de Notre-Dame-des-Landes n'a aucun sens parce qu'elle n'a aucune utilité. Si l'aéroport ne se fait pas là, quel est l'intérêt de l'expulsion de gens qui s'y trouvent ? Qui oublie que ce sont des militants ? Certains resteront pour créer des surfaces agricoles ? Où est le problème ? Les autres partiront vers d'autres secteurs en lutte. Pourquoi vouloir les agresser ?

On craint donc deux choses en examinant cette agitation menaçante. La première est que les rumeurs de renoncement à cet aéroport soient un leurre destiné à permettre une attaque contre la ZAD dans le but ensuite de continuer l'aéroport sur un terrain désormais dégagé. L'autre hypothèse est que l'on se paie d'images de violence pour se donner le rôle de l'autorité au moment où le renoncement à construire à cet endroit met en cause les raisons pour lesquelles toutes les autorités depuis quarante ans, contre

vents et marées, ont soutenu un projet totalement inutile. Je n'admets pas qu'on reproduise la préparation des esprits comme cela a été fait jusqu'au point de conduire à la mort de Rémi Fraisse. Car sur ce point non plus, il ne faut pas lâcher l'affaire.

Et je ne lâcherai pas l'affaire. J'ai promis comme d'autres que nous ne cesserions pas d'agir tant que toute la lumière ne serait pas faite. Elle n'est pas faite. La justice vient de conclure par un non lieu le procès à propos de la mort de Rémi Fraisse. Je n'y trouve pas mon compte. Ce que l'on sait depuis la nuit de sa mort et tout ce qu'on ne sait pas, voilà qui a incrusté une ferme volonté de savoir et de punir les responsables si haut qu'ils aient été dans la hiérarchie et si bien cachés qu'ils aient été derrière les gendarmes qui obéissaient à leurs ordres sans savoir ni vouloir ce qui en résulterait.

Dans la nuit du 25 au 26 octobre 2014, Rémi Fraisse, militant écologiste de 21 ans est mort sur le site de Sivens, dans le Tarn. Il s'opposait à la construction d'un barrage à cet endroit, qui aurait été une menace pour l'écosystème de cette zone humide. Il a reçu une grenade offensive tirée dans son dos, provoquant un éclatement de ses poumons et de trois de ses vertèbres. Le 10 janvier 2017, les juges d'instruction en charge du dossier ont prononcé un non lieu général dans l'affaire judiciaire qui a suivi sa mort.

La famille de Rémi Fraisse avait en effet déposé plainte contre X pour violences volontaires entraînant la mort sans intention de la donner et pour délit d'homicide involontaire. La première qualification concernait le gendarme qui a tiré la grenade offensive. Pour son cas, les deux juges ont considéré qu'il a fait usage de la force et de son arme dans les limites de ce que la réglementation autorisait alors et sans outrepasser les ordres de sa hiérarchie. La hiérarchie, par contre, était visée par l'accusation de « délit d'homicide involontaire ». Celle-ci visait à faire la lumière tout le long de la chaîne de commandement sur les responsabilités ayant abouti à ce drame. Sur ce point, les juges ont également prononcé un non lieu, considérant que « la chaîne de commandement n'a commis aucune faute caractérisée ». Cette décision était attendue. Depuis le début, personne n'avait été mis en examen. Le procès sur le fond aurait-il lieu ? Non, vient-on de nous dire.

Cependant, cette décision n'a pas fait la lumière sur toutes les zones d'ombre de cette affaire. Notamment concernant les responsabilités de la hiérarchie dans les faits qui ont conduit à ce drame. Plusieurs acteurs pointent la disproportion des ordres donnés cette nuit là. En effet, les gendarmes avaient reçu pour consigne de défendre un bout de terrain dont l'intérêt n'était pas vital pour le maintien de l'ordre. Le lieutenant-colonel qui dirigeait le dispositif, entendu comme témoin a déclaré : « Je tiens à préciser que le préfet du Tarn, par l'intermédiaire du commandant de groupement, nous avait demandé de faire preuve d'une extrême fermeté vis-à-vis des opposants ». Et en effet, dans la nuit du 25 au 26 octobre, les gendarmes ont fait un usage très important – certains disent disproportionné – de la force. Qu'on en juge : 700 grenades ont été tirées. Et bien qu'il soit établi que certains manifestants aient jeté des projectiles sur les gendarmes, aucun n'a été blessé. Par ailleurs, le préfet du Tarn était absent à partir du 25 octobre à partir de 21h30. Il n'y avait donc

aucune autorité civile disponible cette nuit là pour adapter en fonction de la situation le dispositif décidé auparavant.

Le Défenseur des Droits a publié un rapport sur l'affaire le 25 novembre 2016. Il pointe, contrairement aux juges, la responsabilité de la chaîne de commandement. Il le fait sans ambiguïté. Il constate noir sur blanc « le manque de clarté et les incompréhensions entourant les instructions données aux forces de l'ordre par l'autorité civile, préfet et commandant du groupement de gendarmerie départementale ». Quant à la responsabilité du gouvernement de l'époque, du Premier ministre Manuel Valls et du ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, elle fut immédiatement récusee à l'époque. Pourtant, elle est dans la logique politique d'un pays démocratique. En effet, ce gouvernement avait fait le choix d'appliquer une politique répressive et violente à l'égard des mouvements sociaux. Et ce malgré les multiples alertes sur la montée de la tension à Sivens dans les jours précédant la mort de Rémi Fraisse. Le choix de la violence décidée d'en haut par ces responsables politiques a pu être constaté à nouveau par les nombreux manifestants du mouvement contre la loi Travail au printemps 2016.

En tous cas, en octobre 2014, Valls et Cazeneuve étaient restés silencieux pendant 3 jours. Ils comprenaient que si l'on établissait la responsabilité de l'intensité des tirs de la gendarmerie on demanderait aussitôt qui les avaient ordonnés. Rumeurs et bruits ont couru pendant de longues heures sur l'identité du mort et sur les causes de son décès. Pourtant, à la fin, Valls et Cazeneuve durent admettre l'implication de la gendarmerie dans la mort de Rémi Fraisse. Mais ils n'ont jamais assumé ni reconnu la leur en tant que donneurs d'ordre de répression disproportionnée. À mes yeux, la responsabilité des gendarmes ne peut être opposée à celle des décideurs politiques. Les gendarmes obéissent aux ordres. Il ne saurait en être autrement dans une démocratie où le pouvoir civil est tout.

Tout au long du procès, les demandes d'actes de Maître Claire Dujardin, l'avocate de la famille Fraisse, pour éclairer les zones d'ombre du déroulement de l'affaire ont été refusées. Ainsi, il a été refusé que le tribunal auditionne le préfet du Tarn en poste à l'époque, Thierry Gentilhomme. Elle demandait aussi une reconstitution du drame. Refusée également. La partie civile avait enfin demandé que soient transmises les communications écrites entre la gendarmerie, la préfecture et l'exécutif national pour pouvoir identifier d'éventuelles fautes dans la hiérarchie. Les deux juges d'instruction ont refusé. Dans son communiqué, la famille prend acte du non lieu mais considère que « donner l'ordre de jeter des grenades offensives sur des manifestants ne peut pas être considéré comme légal et la mort d'un jeune pacifiste parmi ces manifestants, comme un accident. » Elle a fait appel de la décision et a annoncé que si cette procédure n'aboutissait pas plus, elle porterait l'affaire devant la cour européenne des droits de l'Homme pour que « la responsabilité de l'État soit engagée ». C'est exactement ce qu'il faut faire.

Nous avons de bonnes raisons de penser que les tirs décidés étaient disproportionnés. Cela non seulement en raison de l'intensité de ces tirs mais aussi du fait du type de matériel utilisé. Car depuis, le type de grenade offensive qui a tué Rémi Fraisse a été interdite d'utilisation par les forces de l'ordre. Mais d'autres types d'armes le sont toujours. C'est le cas de la grenade de dés-encerclement, elle aussi dangereuse. Cet été, un militant anti-nucléaire a été gravement blessé à

Bure, dans la Meuse, du fait d'une de ces grenades. Lors des manifestations contre la loi El Khomri, plusieurs manifestants avaient également été sévèrement blessés. La mort de Rémi Fraisse, l'absurde violence déchaînée dans la répression des manifestations contre la loi El Khomri devrait inciter le gouvernement à faire évoluer l'ensemble des techniques et des matériels utilisés pour le « maintien de l'ordre ».

Le blog de Jean-Luc Mélenchon  
**L'ÈRE DU PEUPLE**

### III) Notre-Dame-des-Landes : l'annonce du gouvernement est imminente



**L'exécutif va dévoiler sous peu son choix d'abandonner ou non le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.**

Par L'Obs

L'ultime consultation s'achève et la décision approche : l'exécutif pourrait dévoiler dès ce mercredi 17 janvier son choix de construire ou d'abandonner le très controversé projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, avec en corollaire l'équation complexe de l'évacuation de la ZAD dans le bocage de Loire-Atlantique. Selon plusieurs sources, l'hypothèse de l'abandon du projet d'aéroport tiendrait la corde.

Selon "Ouest-France", le Premier ministre devrait annoncer dès ce mercredi la décision du gouvernement, à l'issue du conseil des ministres, le sujet étant inscrit à l'ordre du jour.

S'exprimant à huis-clos devant les députés LREM en réunion de groupe, Edouard Philippe a reconnu mardi la difficulté de prendre une décision qui fera forcément des mécontents : "Quelle que soit la réponse, elle sera mauvaise" pour certains, a-t-il reconnu.

Après avoir rencontré plus de 100 élus, il n'est "pas forcément plus facile de se prononcer", a souligné le Premier ministre, selon des propos rapportés.

#### "Fumée blanche cette semaine"

Le gouvernement a promis une décision "entre le 15 et le 30 janvier" et refuse d'être plus précis au sujet du choix le plus délicat de son début d'année. L'Élysée a prévenu des parlementaires qu'"il y aurait fumée blanche cette semaine, peut-être en fin de semaine", rapporte l'une d'entre elles.

Signe d'une probable annonce très proche, BFMTV rapporte que 455 gendarmes mobiles

sont attendus ce mercredi sur la ZAD pour contrôler et sécuriser la zone : "Certains sont arrivés dès ce mardi, d'autres quitteront leurs casernes mercredi. D'autres déploiements entre ce soir et demain matin sont prévus à Nantes (5 compagnies de CRS, auxquelles s'ajoutent les effectifs locaux soit environ 400 policiers) et à Rennes (2 compagnies de CRS et 80 policiers). Ces CRS constituent un dispositif pour prévenir tout trouble à l'ordre public au moment où la décision de l'exécutif sera connue."

Mais qu'importent quelques jours dans un si long feuilleton : né au fin fond des années 60, relancé en 2000, attribué à Vinci par appel d'offres en 2010, l'aéroport du Grand Ouest a traversé un demi-siècle pour finalement devenir le symbole des attermolements du quinquennat Hollande.

Malgré la victoire du "oui" (à 55,17%) au référendum consultatif organisé en Loire-Atlantique en juin 2016, l'exécutif socialiste avait renoncé à expulser les zadistes, ces opposants qui occupent illégalement les terres du projet.

Plutôt favorable à l'aéroport et au respect de cette consultation, Emmanuel Macron avait toutefois proposé durant la campagne présidentielle une médiation pour tenter de sortir de l'impasse.

Le rapport remis le 13 décembre par les médiateurs nommés par Edouard Philippe est venu changer la donne : tant Notre-Dame-des-Landes que l'extension de l'actuel aéroport nantais de Nantes-Atlantique sont décrits comme des options "raisonnablement envisageables". Une conclusion vivement contestée par les pro-NDDL et qui a remis en selle la seconde possibilité.

### Évacuation des "plus radicaux"

Si l'exécutif n'a rien laissé filtrer lors de la consultation menée ces derniers jours par Edouard Philippe à Matignon, puis lors d'une visite surprise à Notre-Dame-des-Landes samedi, "la décision va vers un réaménagement de Nantes-Atlantique rapide et l'évacuation de la Zad", assure un parlementaire. Une autre source assure à l'AFP que l'exécutif se dirige vers l'abandon du projet.

Cette vaste "zone d'aménagement différée" de 1.600 hectares, rebaptisée "zone à défendre" par les opposants, est actuellement occupée par 150 à 200 personnes qui, selon les autorités, en ont fait un "camp retranché" avec une centaine de "militants extrémistes" apparemment prêts à en découdre.

Qu'ils soient pour ou contre l'aéroport, la quasi-totalité des élus défendent son évacuation, six ans après le fiasco d'une première tentative en octobre 2012, l'opération César.

Mais l'évacuation, qui mobiliserait au minimum 2.000 gendarmes mobiles, s'annonce beaucoup

### Un avenir sur le modèle du Larzac ?

La Zad sera "en tout cas évacuée des éléments les plus radicaux", a affirmé mardi le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb, sur France 2.

"C'est un classique de l'État d'essayer de diviser les mouvements [...] Ça fait croire qu'il y aurait une sélection possible à l'intérieur du mouvement, avec les radicaux et les non-radicaux. Ça ne marche pas comme ça. On est tous ici pour défendre la Zad", a réagi un des occupants lors d'un point presse mardi matin.

Soutenue par des ONG comme Greenpeace, une poignée de personnes, comme l'eurodéputé José Bové ou le député LREM Matthieu Orphelin, plaide pour renoncer à une "évacuation violente" et aller vers un "nouvel avenir" similaire à l'expérience du Larzac dans les années 70.

Le ministre de l'Intérieur n'a pas fermé la porte : "Ce que nous voulons, c'est lui [la Zad, NDLR] donner un autre avenir. Il y a toute une série de gens qui ont des projets sur la Zad, donc qui sont prêts le cas échéant à pouvoir faire autre chose", a ajouté Gérard Collomb, laissant là encore entendre que l'aéroport ne serait pas construit.

(Avec AFP)  
L'Obs



## IV) Yann Moix recadré pour ses propos sur les camps de migrants

*La préfecture du Pas-de-Calais n'a pas apprécié les propos tenus par le polémiste lors d'une édition d'On n'est pas couché.*

En 2018, les deux polémistes **Catherine Angot** et **Yann Moix** sont de retour, et comme à leur habitude, ils se font remarquer par leurs propos virulents.

Dans son émission On n'est pas couché, Laurent Ruquier recevait ce samedi le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux.

En évoquant les migrants, **Benjamin Griveaux** emploie le terme "enkyster", qui fait immédiatement bondir Yann Moix qui s'exclame dans un long monologue : "C'est un vocabulaire que je déplore. Ce terme ressemble précisément à la façon dont j'ai vu l'honneur de la République se dérouler à Calais. J'y passe régulièrement des jours et des nuits depuis quelques mois. Et ce que je vois de l'honneur de la République monsieur Griveaux, et vous n'y êtes pas personnellement responsable, **ce sont des CRS qui gazent les couvertures de jeunes migrants de 18 à 25 ans, qui gazent l'eau potable de jeunes migrants, qui tabassent des jeunes migrants qui sont soignés gratuitement par l'État parce qu'ils ont été frappés par la police la veille.** Si l'honneur de la République est de frapper des enfants à coups de matraques ou de gazer l'eau potable, et d'utiliser des mots comme kyste ou enkyster, je n'appartiens pas à la même République que vous".

Yann Moix continue ensuite en demandant au porte-parole de la République comment procéder **"Pour éviter que la République française se transforme en ce qu'elle a déjà été capable de faire: une machine à humilier les juifs pendant la guerre et humilier les Arabes dans les années 1960"**.

Devant ces affirmations, **la préfecture du Pas-de-Calais** a tenu à répondre **"L'État assure une prise en charge de 400 migrants dans des conditions dignes**, que les services de l'État renseignent quotidiennement les migrants sur les dispositifs de mise à l'abri et sur l'ensemble des droits dont ils disposent".

Sur Twitter, elle ajoute "Un dispositif sanitaire est mis à disposition des migrants (points d'eau, toilettes, douches). Lors des opérations menées par la police, les migrants peuvent récupérer leurs effets personnels. Tous les migrants qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une mise à l'abri. **Non, les CRS ne gazent pas les couvertures. Non, les CRS ne contaminent pas l'eau potable. Non, les CRS ne 'tabassent' pas les jeunes migrants. Aucun des faits évoqués ont fait l'objet de signalements aux services de l'état et de la justice"**.



## V) Notre-Dame-des-Landes : abandon du projet d'aéroport, les zadistes doivent "partir d'ici le printemps"



**Face aux divisions, l'exécutif a décidé de mettre fin au très controversé projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.**

Par L'Obs

Le gouvernement a décidé d'abandonner le très controversé projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. La nouvelle, qu'on attendait de la bouche du Premier ministre Edouard Philippe, a finalement été communiquée ce mercredi 17 janvier par le président du syndicat mixte aéroportuaire, Philippe Grosvalet.

"C'est officiel. C'est abandonné", a-t-il déclaré à l'AFP. Prévenu par un conseiller de Matignon, il a fustigé "un véritable reniement" et "une très très mauvaise décision du président de la République".

Cet abandon du projet met ainsi fin à un long feuilleton né à la fin des années 1960, devenu le symbole des attermolements du quinquennat Hollande. Une décision qui n'a semble-t-il pas été simple à prendre pour l'exécutif.

S'exprimant à huis-clos devant les députés LREM en réunion de groupe, le Premier ministre avait reconnu mardi la difficulté de prendre une décision qui fera forcément des mécontents : "Quelle que soit la réponse, elle sera mauvaise" pour certains, reconnaissait-il.

Après avoir rencontré plus de 100 élus, il n'est "pas forcément plus facile de se prononcer", avait-il encore souligné, selon des propos rapportés. Le gouvernement avait promis une décision "entre le 15 et le 30 janvier" et refusait d'être plus précis au sujet du choix le plus délicat de son début d'année.

### "Ce projet ne répond plus aux objectifs actuels"

En conférence de presse ce mercredi vers 13h30, le Premier ministre Edouard Philippe a regretté "l'indécision des gouvernements successifs", qui a laissé se dresser partisans et opposants du projet "les uns contre les autres". "A tel point que lorsque nous sommes entrés en fonctions il y a 8 mois, nous avons trouvé une situation totalement bloquée et dangereuse pour la sécurité des personnes et contraire à l'Etat de droit", dénonce-t-il.

"Rien n'est pire que l'incertitude. Aussi nous avons décidé de trancher la question, en sachant que si la décision avait été facile, elle aurait été prise depuis longtemps", poursuit le Premier ministre. "Elle suscitera des opinions tranchées et des commentaires définitifs. »

*"Je constate que les conditions ne sont pas réunies pour mener à bien le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Un tel projet d'aménagement, qui structure un territoire pour un siècle, ne peut se faire dans un contexte d'opposition exacerbée entre deux parties presque égales de la population."*

"Les terres agricoles retrouveront leur vocation agricole", annonce Edouard Philippe, qui met en avant une "décision d'apaisement", "logique au regard de l'impasse dans laquelle se trouve ce dossier."

"Ce projet ne répond plus aux objectifs actuels du secteur aéroportuaire, qui réserve à quelques aéroports nationaux les vols long-courriers", justifie en outre le Premier ministre. En compensation, l'aéroport de Nantes-Atlantique sera réaménagé, avec des mesures prises pour réduire les nuisances sonores au-dessus de Nantes. "Nous accompagnerons le développement de l'aéroport de Rennes Saint-Jacques", promet en outre Edouard Philippe.

### Les zadistes "devront partir d'ici le printemps"

Signifiant sa volonté de "mettre fin à la zone de non-droit qui prospère depuis près de dix ans" sur la commune de Loire-Atlantique, le Premier ministre a annoncé le retrait de la demande de prorogation de la déclaration d'utilité publique déposée fin décembre par le gouvernement. L'actuelle DUP "deviendra donc caduque le 8 février prochain", annonce-t-il.

*"Les trois routes qui traversent le site de Notre-Dame-des-Landes doivent maintenant être rendues à la libre circulation pour tous. Les squats*

*qui débordent sur la route devront être retirés, la circulation rétablie."*

"Conformément à la loi, les agriculteurs expropriés pourront retrouver leurs terres", martèle Edouard Philippe. "Les occupants illégaux devront partir d'eux-mêmes d'ici le printemps prochain, ou en seront expulsés. De nouveaux projets agricoles pourront être lancés à partir d'avril, dans le cadre de la loi. »

### Plus de 400 gendarmes mobilisés

Signe que l'annonce était imminente, BFMTV rapportait que 455 gendarmes mobiles étaient attendus ce mercredi sur la ZAD pour contrôler et sécuriser la zone : "Certains sont arrivés dès ce mardi, d'autres quitteront leurs casernes mercredi.

D'autres déploiements sont prévus à Nantes (5 compagnies de CRS, auxquelles s'ajoutent les effectifs locaux soit environ 400 policiers) et à Rennes (2 compagnies de CRS et 80 policiers). Ces CRS constituent un dispositif pour prévenir tout trouble à l'ordre public au moment où la décision de l'exécutif sera connue." Malgré la victoire du "oui" (à 55,17%) au référendum consultatif organisé en Loire-Atlantique en juin 2016, l'exécutif socialiste avait renoncé à expulser les zadistes, ces opposants qui occupent illégalement les terres du projet.

Plutôt favorable à l'aéroport et au respect de cette consultation, Emmanuel Macron avait toutefois proposé durant la campagne présidentielle une médiation pour tenter de sortir de l'impasse.

Le rapport remis le 13 décembre par les médiateurs nommés par Edouard Philippe est venu changer la donne : tant Notre-Dame-des-Landes que l'extension de l'actuel aéroport nantais de Nantes-Atlantique sont décrits comme des options "raisonnablement envisageables". Une conclusion vivement contestée par les pro-NDDL et qui a remis en selle la seconde possibilité.

### Évacuation des "plus radicaux"

L'exécutif n'a rien laissé filtrer lors de la consultation menée ces derniers jours par Edouard Philippe à Matignon, puis lors d'une visite surprise samedi à Notre-Dame-des-Landes.

La vaste "zone d'aménagement différée" de 1.600 hectares, rebaptisée "zone à défendre" par les opposants, est actuellement occupée par 150 à 200 personnes qui, selon les autorités, en ont fait un "camp retranché" avec une centaine de "militants extrémistes" apparemment prêts à en découdre.

Qu'ils soient pour ou contre l'aéroport, la quasi-totalité des élus défendent son évacuation, six ans après le fiasco d'une première tentative en octobre 2012, l'opération César. La Zad sera "en tout cas évacuée des éléments les plus radicaux", a affirmé mardi le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb, sur France 2.

(Avec AFP)



## VI) Dépression, troubles anxieux... la hausse des affections psychiques liées au travail

**Le bilan de l'Assurance-maladie publié mardi fait état de plus de 10 000 accidents du travail et 596 maladies professionnelles pour 2016. Les femmes sont les premières victimes.**

LE MONDE Par Anne Rodier

Dépansions, troubles anxieux... Plus de 10 000 affections psychiques ont été reconnues comme accidents du travail en 2016, 596 l'ont été comme maladies professionnelles, indique l'Assurance-maladie. Ces chiffres, publiés mardi 16 janvier dans son bilan « Santé travail : enjeux et actions », révèlent une hausse continue sur cinq ans des troubles psychosociaux liés au travail, alors même que « le nombre d'accidents du travail d'autre nature baisse », précise Marine Jeantet, directrice des risques professionnels de l'Assurance-maladie. Entre 2011 et 2016, la part des affections psychiques dans l'ensemble des accidents du travail a progressé de 1 % à 1,6 %.

Les assurés sont, il est vrai, de plus en plus nombreux à demander la reconnaissance de leur affection psychique en maladie professionnelle, ce qui renforce la hausse. Depuis 2012, les demandes sont passées de 200 à 1 100 et devraient « avoisiner 1 500 en 2017 ». L'Assurance-maladie a validé 50 % des demandes de reconnaissance en maladie professionnelle et 70 % des demandes en accident du travail.

L'enjeu de l'étude est « d'une part de souligner que l'Assurance-maladie reconnaît les affections psychiques comme accident du travail et d'autre part, en période de contrainte budgétaire, d'identifier les secteurs et les salariés les plus touchés pour orienter les mesures préventives », explique Mme Jeantet. La prise en charge des affections psychiques représentait environ 230 millions d'euros en 2016, sur un budget total de prestations de 8,2 milliards pour la branche risques professionnels.

### Deux « événements déclencheurs »

Quand une affection psychique est reconnue comme accident du travail, les soins sont pris en charge à 100 %, et l'accident donne lieu à réparation sous forme de rente à vie, le coût étant répercuté à l'employeur. La durée des arrêts de travail pour les affections psychiques est particulièrement longue, à savoir 112 jours contre 65 en moyenne pour les autres accidents du travail. Pour les maladies psychiques professionnelles, les durées moyennes d'arrêt de travail avoisinent 400 jours, mais les malades sont beaucoup moins nombreux – cependant sept fois plus qu'il y a cinq ans.

Deux « événements déclencheurs » sont à l'origine de la hausse des accidents du travail pour affections psychiques, en proportion « à peu près égale », souligne le rapport de l'Assurance-maladie. D'une part, un choc ou stress lié à un

événement violent externe à l'entreprise (agression, braquage, attentat... sur le lieu de travail) et d'autre part, les conditions de travail. La reconnaissance des troubles psychiques au titre des accidents du travail se base sur le certificat médical qui décrit l'accident et ses circonstances.

En termes d'entreprises, trois secteurs d'activité concentrent environ la moitié des cas d'affections psychiques : le médico-social (18 %), le transport (15 %) et le commerce de détail (13 %), qui ont en commun leur lien avec le public.

L'exposition au stress, aux violences internes ou externes à l'entreprise peuvent avoir des conséquences sur la santé des salariés, « en termes de maladies cardiovasculaires, de troubles musculo-squelettiques, de troubles anxio-dépressifs, d'épuisement professionnel, voire de suicide », rappelle l'Assurance-maladie, qui recense entre dix et trente suicides reconnus comme accidents du travail.

Les affections psychiques qui font l'objet de reconnaissance en maladie professionnelle sont des dépressions, largement majoritaires (77 %), puis des troubles anxieux (11 %), des états de stress post-traumatique (10 %), et d'autres troubles mentaux et du comportement.

### L'âge le plus vulnérable : la quarantaine

Les salariés les plus touchés par les affections psychiques liées au travail sont d'abord les femmes (60 %), « ce qui est cohérent avec [leur] plus forte exposition aux risques psychosociaux (intensité du travail, faible autonomie d'organisation, conflit de valeurs) », commente l'étude. L'âge le plus vulnérable est la quarantaine (40 ans pour les femmes, 41 ans pour les hommes).

Et contrairement aux idées reçues, la catégorie socioprofessionnelle qui connaît le plus d'affections psychiques liées au travail est celle des employés. Les cadres n'enregistrent pas le plus grand nombre d'accidents de travail liés aux affections psychiques, mais c'est un risque plus important pour eux sur leur total d'accidents de travail.

L'Assurance-maladie invite les entreprises à renforcer leurs actions de prévention des risques psychosociaux et encourage les salariés à se tourner vers leurs représentants du personnel pour obtenir les déclarations de sinistres. Car lorsque ce sont les conditions de travail qui sont à l'origine d'une affection psychique, c'est à l'employeur de faire la déclaration d'accident de travail. « On comprend aisément que ce n'est pas simple pour le salarié de demander à son employeur de faire état des mauvaises conditions de travail. Il est donc essentiel d'améliorer l'information des représentants des salariés sur les droits et procédure de reconnaissance d'accidents du travail », conclut Mme Jeantet.

lemonde.fr

## VII) Cette aile gauche qui pourrait bousculer LREM



Brigitte Bourguignon, ancienne députée socialiste ralliée à Emmanuel Macron, entend faire entendre sa fibre sociale au sein de la majorité. @ AFP

### Autour de l'ex-socialiste Brigitte Bourguignon, une trentaine de députés entendent tirer la majorité vers la gauche. Et entretiennent le spectre d'une fronde pour Emmanuel Macron.

L'expression a été abondamment utilisée depuis le début du quinquennat. La République en marche est censée marcher sur deux jambes, l'une de droite, l'autre de gauche. Or, pour certains, le parti majoritaire a tendance à boiter. Les réformes qui ont été adoptées sont de tendance libérale, alors que la fibre sociale a été un tantinet oubliée. Alors l'aile gauche de LREM semble décidée à s'organiser. Une trentaine de députés sont décidés à se structurer afin de tirer le parti vers la gauche. Et ce dès le séminaire de rentrée des parlementaires en marche, lundi et mardi à l'Assemblée nationale. Avec, tout de même, toutes les précautions d'usage. Car nul n'a oublié que le dernier quinquennat a été marqué par les frondeurs du PS.

#### Brigitte Bourguignon, fer de lance

S'il fallait un leader à cette aile gauche, ce serait elle : Brigitte Bourguignon, présidente de la commission des Affaires sociales, ancienne députée socialiste, porte depuis de longues semaines les aspirations sociales d'une partie de la majorité. "Je mets simplement en garde contre le risque d'un déséquilibre", disait-elle dès septembre 2017 à Europe1.fr. "Nous avons deux objectifs : libérer les énergies et protéger les individus. L'un ne peut aller sans l'autre."

Elle ne dit pas autre chose aujourd'hui. "Nous devons représenter deux jambes et pas seulement une. Moi, je veux que la jambe sociale se fortifie et se muscle pour avoir une politique équilibrée", affirmait Brigitte Bourguignon samedi dans Le Monde. La députée compte ainsi mettre l'accent, en dehors des questions économiques ou de l'immigration, sur la petite enfance, ou sur les question de dépendance.

#### La constitution d'un groupe évoquée... puis démentie

L'élue du Pas-de-Calais est donc à la manœuvre pour constituer une entité au sein de la majorité, avec un certain succès. Fin novembre, ils étaient une quinzaine. On dénombre désormais une trentaine de députés qui se réunissent désormais tous les mercredis. Des anciens socialistes, pour la majorité d'entre eux, tels que Jean-Louis Touraine, Françoise Dumas, Yves Daniel ou Catherine Osson. Une élue MoDem, Sarah El Haïry, est aussi de la partie, comme la primo-députée Sonia Krimi, dont la question très critique au ministre de l'Intérieur Gérard Collomb le 19 décembre à l'Assemblée sur l'accueil des migrants avait fait grand bruit.

Figure aussi dans ce groupe Jean-Michel Clément, ancien député socialiste devenu

macroniste, qui envisageait même d'aller plus loin. Selon Centre Presse et La Nouvelle République, l'élue de la Vienne évoquait la création d'un groupe parlementaire à part. "Il y a des propositions très nuancées au sein de la majorité et nous voulons peser sur un certain nombre de projets. Ça finira inéluctablement par la création d'un groupe parlementaire", expliquait-il le 8 janvier dernier. L'emploi du passé est de rigueur, car l'homme a depuis démenti formellement avoir tenu de tels propos.

### Le spectre des frondeurs

Jean-Michel Clément a-t-il été trop loin ? Qui dit nouveau groupe parlementaire dit potentielle fronde. Et ça, les leaders de la majorité n'en veulent pas. "On partage un projet et il ne faut pas donner l'impression qu'il y aurait plusieurs chapelles au sein de la majorité", explique à Europe1.fr Aurore Bergé, porte-parole du groupe LREM. "Que cette aile sociale soit un lieu de débat et d'échange, pas de problème. Mais nous avons été élus sur un projet commun de transformation de la société française", rappelle l'élue des Yvelines, qui "ne croit pas" que des députés de la majorité s'abstiendront sur des projets de lois à venir, sur l'immigration ou sur les entreprises par exemple. "Je ne ressens chez personne l'envie de fronder", assure-t-elle.

Pour autant, pas de pression, assure Aurore Bergé. "Les parlementaires de la majorité sont libres", jure-t-elle. Comme Richard Ferrand, le patron des députés LREM. "Un groupe, ce n'est pas un casernement", assurait le député du Finistère dimanche sur Europe 1. "C'est un lieu dans lequel il y a la liberté totale de débat, et l'unité totale dans l'action. Tout le monde me paraît à la fois épanoui dans sa liberté et heureux dans sa discipline."

*On a passé le quinquennat à parler des frondeurs. On a été mal habitués*

**Aurore Bergé, porte-parole des députés LREM**

Pour l'éphémère ministre de la Cohésion des Territoires, si le spectre des frondeurs apparaît, c'est l'héritage du précédent quinquennat. "Il y a eu une telle habitude prise de traquer le frondeur, qui a été le menu quotidien de la chronique pendant les cinq ans qui ont précédé, que là, on cherche. Et lorsqu'untel ou untel exprime sa sensibilité, on dit 'ça y est, le retour des frondeurs'. Eh bien, non", a-t-il asséné. Là encore, Aurore Bergé est d'accord. "On a passé le mandat précédent à parler d'eux. On a été mal habitués", abonde-t-elle.

Pour l'heure donc, l'aile sociale ne fait pas peur à ceux chargés par Emmanuel Macron et Edouard Philippe de tenir les troupes. Reste à savoir si cette belle unité résistera aux examens de certains projets de loi très sensibles qui s'annoncent. Réponse dès le mois de février avec le texte portant sur l'immigration et défendu par Gérard Collomb.

Europe 1

